

Communiqué de presse
2 février 2024

Signature de la Charte « Lieu de santé sans tabac » par les Hôpitaux privés de Poitiers

Les 4 établissements de santé ELSAN de Poitiers (Polyclinique de Poitiers, Clinique du Fief de Grimoire, Hospitalisation à Domicile et Clinique Saint Charles) se sont engagés dès 2022 dans une politique de Lieu de Santé Sans Tabac. Soutenus par les organismes de tutelle, cette démarche prend pleinement effet dès aujourd'hui avec la signature de la Charte « Lieu de santé sans tabac » qui s'inscrit dans une démarche de prévention aux bénéfices des patients, des professionnels et des visiteurs.

Plus d'un an après le lancement de la démarche « Lieu de santé sans tabac », les hôpitaux privés de Poitiers sont fiers de voir se concrétiser la signature de cette charte qui entérine les actions très concrètes mises en place dans chacune des 4 structures de santé. Cette signature a eu lieu en présence de Mme Marianne Hochet, responsable Ressources et développement au Réseau de Prévention des Addictions, de Mme Cécile Marcheix, responsable du Pôle Prévention et promotion de la santé à la Délégation départementale de la Vienne de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, de M. Nicolas Turquois, député de la 4^{ème} circonscription de la Vienne et de M. Yildiray Kucukoglu, directeur général des Hôpitaux privés ELSAN de Poitiers.

Soutenus financièrement par l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, les établissements de santé reçoivent aussi un appui méthodologique fort du RESPADD (Réseau de Prévention des Addictions) via la COREADD (Coordination Régionale des Addictions) Nouvelle-Aquitaine.

Yildiray Kucukoglu, directeur général des Hôpitaux privés ELSAN de Poitiers explique « *La prévention et la promotion de la santé est une priorité pour nous. C'est pourquoi nous avons souhaité mettre en place cette démarche pour protéger le personnel, les patients et les visiteurs contre le tabagisme. Nous avons pleine conscience que l'exposition au tabagisme passif est nocive pour la santé et que les personnes fréquentant les établissements doivent être protégées. Même en extérieur où les gens ont tendance à se rassembler, la fumée secondaire est un risque potentiel pour la santé des non-fumeurs, notamment pour les enfants et les jeunes.* »

Les objectifs principaux de la charte et les actions mises en place

2 grands objectifs sont à atteindre dans le cadre de cette démarche. Tout d'abord dé-normaliser la consommation tabagique ; et protéger la santé de l'ensemble des personnes présentes sur les établissements en évitant l'exposition à la fumée du tabac. Pour y arriver, une méthodologie proposée par la RESPADD a été mise en place dès 2022. Elle s'articule autour de 4 modalités d'intervention.

1. Etat des lieux et gouvernance

Un comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2022. Cette instance regroupe les 4 établissements et constituée de membres de la Direction, des instances (CSE, CSSCT), des services prévention et promotion de la santé, qualité, ressources humaines et maintenance, de professionnels de santé (médecins, infirmiers, sages femmes, ...) formés en addictologie, et enfin de représentants d'usagers.

En parallèle, un groupe d'étudiants de l'IFSI de Poitiers a réalisé un état des lieux dans les établissements auprès des personnels et des usagers durant 3 semaines. Il en ressort 3 grandes idées directrices : une volonté de la part des professionnels de s'impliquer dans la prise en charge du tabagisme et un souhait d'être mieux formés. L'interdiction de fumer dans l'enceinte des établissements est perçue de façon favorable par une grande majorité des professionnels et des patients. La vue de fumeurs en blouse blanche a un impact négatif et modifie l'avis des patients principalement sur l'hygiène et le professionnalisme.

2. Accompagnement des fumeurs vers le sevrage

Un groupe de travail s'est réuni pour intégrer le repérage systématique du statut tabagique et de la dépendance nicotinique dans le parcours de chaque patient. Des outils de repérage et de suivi ont été créés et seront utilisés en routine dans les services dès 2024.

Pour accompagner ce déploiement auprès du personnel de santé qui, pour la plupart ne se sent pas assez formé sur le tabagisme et la prise en charge du patient fumeur, des sessions de formations leurs sont ouvertes. Elles sont dispensées par 2 professionnelles qui ont suivi la formation de formateurs au repérage précoce et à l'intervention brève (RPIB) dispensée par le RESPADD. La toute première session de formation ouverte à 15 personnels soignants des cliniques a été réalisée en janvier 2024.

3. Aménagements spécifiques et signalétique

L'aménagement de l'environnement est un élément important car il concrétise l'engagement des établissements au travers la création de lieux spécifiques et adaptés. Ces nouveaux lieux permettent d'éloigner toutes les personnes de la fumée passive du tabac en extérieur et en intérieur en raison de la présence de « zones fumeurs » à proximité des fenêtres de bâtiments. Une signalisation spécifique est installée pour rappeler qu'il n'est plus possible de fumer aux abords des bâtiments, des abris sont dorénavant réservés à cet effet.

Une identité visuelle dédiée a été réalisée pour rendre la démarche plus visible. Le logo « Ma clinique sans tabac » s'accompagne de la signature « Changez d'air ». Ce logo est présent à l'entrée des établissements, dans les zones de passage, sur les documents informatifs, sur les sites internet, etc. Cette signalétique présente un peu partout participe à la dénormalisation du tabagisme au sein des structures.

4. Evaluation et valorisation des actions

Pour promouvoir et faire connaître la démarche de « Lieu de santé sans tabac » à l'ensemble des parties prenantes, une communication spécifique et régulière est réalisée. L'objectif est de créer une dynamique participative, d'informer l'ensemble de la communauté sur cet engagement, d'échanger sur les actions à venir, et de valoriser les résultats des actions passées et en cours.

La communication s'adapte aux différentes cibles des actions : échanger avec les patients et leur entourage pour engager une réflexion vers l'arrêt ou la réduction du tabagisme, informer les personnels pour obtenir l'adhésion, renforcer l'exemplarité et la dénormalisation, communiquer vers les partenaires pour renforcer la politique « Lieu de santé sans tabac » et mobiliser d'autres établissements et/ou partenaires à s'engager dans la démarche.

A propos des établissements ELSAN de Poitiers

Les Hôpitaux privés ELSAN de Poitiers regroupent 4 établissements qui sont la Polyclinique de Poitiers, Clinique du Fief de Grimoire, Hospitalisation à Domicile et la Clinique Saint Charles. Ces établissements regroupent 135 médecins, disposent de 190 lits d'hospitalisation, de 110 places en ambulatoire et accueillent 36500 patients par an.